



Flash Cgt

« Retour à la normal? »

Que nous a dit M. Revel ?

M. Revel nous confirme qu'1 **retour à la normal se précise** s'agissant de l'épidémie de Covid19 et de l'activité du service médical (SM) et du siège / sites. On résume : ***l'épidémie, c'est finie, il est temps de retourner travailler.***

Entre le 13 et le 29 mai 2020, il y avait 800 malades du Covid19 tracés par les équipes de *Contact Tracing* / jour. Après le 30 mai, ce chiffre est descendu sous 500. **Les 8 et 9 juin, ce nombre était de 300 patients** environ avec les malades des foyers épidémiques (« clusters » pour faire « classe »).

Des « brigades » pas si « surdimensionnées » que cela...

Ces malades sont pris en charge les collègues des plateformes *Tracing* à la place des services de l'État (ARS) qui se désengagent, notamment le *weekend*. Mais cela a un **impact sur la charge de travail des agents mobilisés** comme en région Val-de-Loire. Alors que certaines équipes étaient sous-dimensionnées.

Il y a actuellement 50 000 tests réalisés par jour en France contre 700 000 annoncés lors du dé-confinement. Pourtant, **l'épidémie reste virulente dans la région Grand-Est** ; et elle est en plein « boom » en Guyane où l'ARS est aux abonnés absents.

Pour le Dg, les équipes de *Contact Tracing* étaient surdimensionnées par rapport à la réalité de l'épidémie finissante de l'après confinement. Pour la Cgt, il n'en demeure pas moins que cela n'a pas été le cas partout, entraînant 1 surcharge travail pour des volontaires pourtant très motivés. Nous **attendons de voir à partir de juin si les heures sup' seront bien payées, et non remplacées par des repos compensatoires comme le craignent certains agents**, ce qui serait illégal (Centre Val de Loire).

BFM TV et Koh-Lanta

Sur le terrain, le *Tracing* s'est fait dans une ambiance d'improvisation « dopée » par BFM TV et de préemption des avantages afférents par les CPAM, en « mode Koh-Lanta » : plannings fournis sans délais aux agents du SM, attribution « entre copains » des jours les mieux payés (weekend), etc...

Néanmoins, les données traduisent 1 ralentissement objectif de l'épidémie. **Selon M. Revel, cela impose le retour à leurs activités normales des volontaires du *Contact Tracing* et la reprise progressive des activités régulières sur sites en juin**, avec notamment la réouverture annoncé de l'accueil des assurés. M. Revel laisse les directions des DRSM s'organiser pour que cela se passe « bien ». Après lui avoir fait part de l'épuisement de hauts cadres et de beaucoup de volontaires du *Tracing*, M. Revel semble dubitatif.

Contact Tracing en (presque) sommeil en juillet?

S'agissant de l'activité de *Tracing* déclinante. **Un service minimal resterait opérationnel cet été avec 1 plateforme de *Tracing*** concentrée sur 1 seul département pour la France entière. Cette mutualisation du *Tracing* commencerait par les **weekends du mois de juin**, sans que la CPAM-DRSM désignée pour la mission soit connue.

M. Revel tire un bilan positif de la mise en place du *Tracing* en « *1 temps record* » (et pour un maximum d'audimat à la clé !). Selon le lui, qui était en visite sur la plateforme de Lyon le 5 juin, les choses se passent bien même « *s'il y a eu 2-3 tiraillements* »... Et **l'Assurance Maladie est reconnue par ses « partenaires extérieurs »**. Chouette !

Il est vrai que pour 1 salarié de l'assurance maladie, être reconnu par le gouvernement (surtout celui-là...) : c'est le nirvana d'une vie professionnelle !

Ainsi **tout serait magnifique (ou presque) ?** Et la volonté de tourner la page forte, au point que le gouvernement va d'ailleurs **lever le 10 juillet l'état d'urgence sanitaire** (instauré le 23 mars). En **maintenant l'interdiction de manifester (ce qui est vital bien sûr...)** et les mesures de protections obligatoires. Interrogé si les salles d'attente des ELSM où patientent les assurés convoqués devaient être fermées, le Dg répond que non, mais dans le respect des règles de protection.

Bref, vous l'aurez compris, **l'ambiance, c'est 1 peu « on passe à autre chose, fermez le ban, et ne nous enquienez plus avec les petites contingences du personnel. »**. Ouste !

Pour tout cela ; c'est (en gros) : circulez !

Ainsi en sera-t-il désormais :

- de la non **prise en charge des indemnités kilométriques et des frais de déjeuner** pour les volontaires qui sont venus travailler sur sites depuis le 11 mai (alors que certaines CPAM les ont maintenus pour leurs propres agents !);
- **du gros bazar dans les contrats de travail** pour les mis à disposition (MAD) du ***Tracing*** et dans l'application des repos compensateurs pour ceux qui ont travaillé le samedi et/ou le dimanche ;
- du refus de tickets restos pour les dispensés d'activité ;
- de l'éventualité d'offrir **un jour de repos aux agents, le 13 juillet**.

Le Dg annonce qu'il y aura **1 prime pour les agents mobilisés dans la cadre du Covid19** mais sans la détailler. Si ce n'est que la prime devrait être amputée de 60% de sa valeur car elle ne sera pas cotisée. **La date de septembre est évoquée**, sans garantie.

Cependant, M. Revel dit que **des règles nationales de calcul des heures sup' des cadres au forfait seront données**. Il confirme, contrairement à ce que raconte 1 majorité de DRSM, que **les congés payés épargnés sur CET (code 111) peuvent être monétisés**. D'ailleurs, elles l'ont été au siège / sites pour un volume de 5600 heures en juin.

Fin probable du télétravail exceptionnel à partir du 11 juillet

Avec des mots choisis, la Dg annonce qu'il **faut préparer le terrain, les esprits et les conditions de travail pour que les salariés reviennent sur sites**. Le Dg ne précise pas quand aurait lieu la fin du PCA (et donc la fin du télétravail exceptionnel). On peut penser qu'il aura lieu **au lendemain de la levée de l'état d'urgence**, le 11 juillet.

Le retour à la normal, c'est donc fin du télétravail exceptionnel **et le retour au télétravail normal (1 jour ou 2 pour quelques-uns)**. Pour les techniciens du service médical travaillant sur les données de santé, pour télétravailler, il faudra attendre la fin de la négociation que la Cgt a obtenue pour eux ([lire l'Echo des négos N°13](#)).

Extension du télétravail : des négos dès le 19 juin

Cette **négociation commencera le 19 juin**. Il en va du droit à télétravailler dès l'été mais aussi de la conformité de l'indemnité journalière avec celle offerte par l'Ucanss pendant le confinement (plus favorable). **Pour l'extension du télétravail au-delà d'1 jour**, M. Revel dit vouloir prendre le temps pour tirer les enseignements du télétravail 5j/5j. Cela tombe bien : **la Cgt a aussi obtenu de négocier cela en décembre**.

D'ici là, les ELSM vont reprendre leurs activités, avec la reprise (partielle) des convocations d'assurés et même des campagnes d'échanges confraternels en Occitanie (à la surprise du chef lui-même !).

Selon le Dg, le recours à la **téléconsultation pour les convocations d'assurés** (pour des maintiens de droits de prestations en espèces) est à l'étude après avoir sollicité l'Ordre des médecins. Il annonce que la Cnam va **investir dans les PC portables** et les téléphones professionnels qui font défaut.

Pas de sites, pas de ticket restos.

Au sujet des tickets restaurants (TR), que **peu d'agents ont reçus alors qu'ils ont payé l'intégralité de leur frais de déjeuner pendant 3 mois**, M. Revel annonce il faudra revenir sur sites pour les retirer car les TR ont été commandés (avril mai, juin) Malgré nos interventions, **la part patronale prise en charge sur les TR ne sera pas remboursée sur les salaires** (ou seulement dans les DRSM – rares- où les TR n'auront pas déjà été commandés).

Le Dg ne dit pas si les DRSM ont la consigne comme pour le siège de passer à la carte déjeuner avec – MIRACLE : **la possibilité de recevoir la carte UP en 48 h chez soi** (à ce jour, seuls 20% des agents ont succombé à l'offre de la direction).

Voilà en tout cas la preuve que le refus d'envoyer des TR par courriers depuis 3 mois n'était pas 1 problème d'argent mais **1 ruse pour imposer la carte**, plus contrôlée, avec des services restreints. En attendant, les bons vieux TR « papiers » peuvent être utilisés au restaurant d'un seul coup et à hauteur de 38 €. Profitez-en !

Petits calculs sur les indemnités de télétravail

L'indemnisation du **télétravail exceptionnel n'interviendra pas avant août** dans les DRSM (5 mois après le confinement !) alors qu'elle est annoncée au siège / sites pour juin comme le paiement des RTT/Congés 2019 monétisés. Le Dg maintient **son refus de la forfaitiser à 52€ / mois** (car les agents en télétravail utilisent aussi leur téléphone personnel). La Cnam préfère mettre en place un décompte jour / jour, lourd et coûteux, qui reportera le versement des indemnités de plusieurs semaines.

Fermeture de 4 sites dans le Grand-Est ?!

Le dialogue « social » dans les DRSM a souffert du Covid19 et **l'opportunisme mesquin de certaines directions des DRSM ne les aura pas grandis** dans cette période. Exemples : alors que certaines brillent à enquiquiner les élus des CSE*, la DRSM Grand Est vient d'annoncer la fermeture de 4 sites (Longwy, Châlons-en-Champagne, Verdun et Saint-Dié). Interrogé, M. Revel persiste. Il invoque la démographie médicale insuffisante et la non-attractivité de ces territoires pour les praticiens conseils pour justifier leur fermeture.

Retour à la normal, vous dites ?

Le Dg annonce aux délégués centraux (DSC) que les réunions DG/DSC tous les 15 jours ne seront pas reconduites après le 8 juillet. Retour à la vie normale des instances obligées.

* Refus d'heures de mandats supplémentaires, maintien de CSE en présentiel en plein confinement, gel des formations des élus, dénonciation des accords sur les horaires favorables, dénonciation d'1 prime d'habillement de 21,65 € / ans en AURA...